



NOTICE D'INFORMATIONS 2024

relative à la sélection pour l'entrée en formation conduisant au diplôme d'Etat de puéricultrice

Version
12/02/2024
Date
d'application :
sélection 2024

Rédaction:AD Validation

INTRODUCTION

L'Institut de Formation en Puériculture des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) et l'Université de Strasbourg proposent un nouveau parcours de formation universitaire pour les infirmières puéricultrices et infirmiers puériculteurs.

La première année de formation propose un double cursus qui conduit au diplôme d'Etat de puéricultrice et à un niveau Master 1.

Tous les étudiants admis à l'IFP, sont inscrits à la Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé dans le but d'obtenir, dans le cadre du double cursus proposé à l'IFP (Diplôme d'Etat et niveau Master 1), les ECTS permettant d'accéder au Master.

Dans le cadre de l'expérimentation, il a été convenu d'enrichir la formation avec 3 unités d'enseignement.

UE	Crédits associés en S1	Crédits associés en S2
Anglais	2	1
Méthodes et outils	1	1
Recherche	2	2

51 ECTS sont associés à la formation du diplôme d'Etat de puéricultrice.

9 ECTS sont associés aux 3 UE nommés dans le tableau ci-dessus et liés au niveau Master 1.

Ce parcours a été autorisé par l'arrêté du 26 avril 2022¹ permettant de proposer un parcours de formation expérimental, tout en garantissant l'acquisition des compétences et la professionnalisation des futur.es infirmières puéricultrices et infirmiers puériculteurs.

Dans ce contexte, la sélection pour l'entrée en formation a également évolué.

L'inscription des candidats au processus de sélection commence par une pré-inscription en ligne, la constitution du dossier d'admissibilité et se termine par un entretien d'admission.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Ouverture des inscriptions	Lundi 8 janvier 2024
Clôture des inscriptions	Lundi 25 mars 2024
Affichage des résultats d'admissibilité (correspond à l'évaluation du dossier)	Lundi 29 avril 2024 à 9h00
Epreuve orale d'admission	Du mercredi 15 mai au mardi 4 juin 2024
Affichage des résultats d'admission	Vendredi 7 juin 2024 à 9h00
Rentrée	Mercredi 4 Septembre 2024
Durée de la formation	1 an

¹Arrête du 26 avril 2022 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de sante, la mise en place d'enseignements communs et l'accès a la formation par la recherche, et modifiant l'arrêté du 9 septembre 2021 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de sante, la mise en place d'enseignements communs et l'accès a la formation par la recherche

Les candidats présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement de l'épreuve orale d'admission. Ils contactent le référent handicap à l'adresse referenthandicapformation@chru-strasbourg.fr qui les informera de la procédure.

Gestion des épreuves de sélection : Secrétariat de l'Institut de Formation en Puériculture : 03.88.11.56.65 ou selectionIPDE@chru-strasbourg.fr

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION² :

Peuvent se présenter à la sélection, les personnes titulaires d'un des diplômes suivants :

- Soit du diplôme d'Etat d'Infirmier(ère)
- Soit du diplôme d'Etat de Sage-femme
- Ou être en dernière année de ces formations

En cas de succès à la sélection, l'admission définitive du candidat est subordonnée à la justification par celui-ci d'être titulaire de l'un des diplômes précités. A défaut, il perd le bénéfice du concours.

2. PRE-INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE

- ✓ Avant de s'inscrire, lire et télécharger la [Notice d'information](#) de la sélection sur le site internet : <https://formation.chru-strasbourg.fr/metier/puericulteur-trice/>
- ✓ Pour s'inscrire : Se connecter à l'adresse : <https://formeis.chru-strasbourg.fr/MySelect-IRFP/>
- ✓ Sélectionner : **D.E. DE PUÉRICULTRICE – SELECTION IPDE 2024**
- ✓ Cliquer sur **INSCRIPTION** pour recevoir un email de confirmation vous permettant de choisir votre mot de passe.
- ✓ Une fois le mot de passe choisi, cliquer sur **VALIDER**.
- ✓ Le site vous renvoie vers la page d'accueil : cliquer sur **SE CONNECTER**.
- ✓ Renseigner la FICHE de PRE-INSCRIPTION (votre adresse mail doit obligatoirement faire figurer votre Nom et Prénom, sous un format de type NOM.Prénom@gmail.com et cliquer sur **ENREGISTRER**.
- ✓ La page suivante vous propose de fournir des pièces justificatives -> **VEUILLEZ NE PAS EN TENIR COMPTE** et cliquer sur **ENVOYER**.
- ✓ Télécharger le dossier (= FICHE DE PRE-INSCRIPTION).
- ✓ Imprimer la FICHE DE PRE-INSCRIPTION en format A4, **la dater et la signer**

Envoyer la fiche de **PRE-INSCRIPTION** et **les Pièces à fournir** :
par voie postale avec accusé de réception

OU

Déposer le dossier à l'IFP ou à l'IFSI
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

au plus tard à la date de clôture des inscriptions, lundi 25 mars 2024
cachet de la poste faisant foi.

L'Institut valide votre inscription après vérification de votre dossier.

Une confirmation d'inscription à la sélection vous est envoyée par mail ou par voie postale.

P.S. : Merci de nous signaler tout changement d'adresse postale, mail ou portable.

² Arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles

3. CONSTITUTION DU DOSSIER

Liste des pièces à fournir :

1.	La fiche de Pré-inscription complétée, datée et signée.
2.	Une copie d'une Pièce d'identité Recto verso (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour) en cours de validité (photocopie lisible)
3.	Une photocopie lisible des originaux de vos titres, Diplômes, certificats ou attestation en dernière année de formation (certificat de scolarité)
4.	Pour les agents de la fonction publique hospitalière, joindre une attestation de positionnement administrative ou une attestation de travail avec précisions relatives au statut (document à demander au service des Ressources Humaines).
5.	Un chèque d'un montant de 80 € correspondant aux droits d'inscription à la sélection libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC (aucun remboursement n'est effectué quel que soit le motif).
6.	4 timbres autocollants
7.	Un Curriculum Vitae <u>détaillé et précis.</u>
8.	Un dossier exposant le Projet Professionnel (Consignes : cf partie 4.1.1).
9.	Check-list complétée (Annexe 1 : cf document en fin de notice).

Les étudiants étrangers sélectionnés pour l'entrée en formation doivent être en possession d'un titre de séjour valide au moment **de l'entrée en formation en septembre 2024.**

VOTRE DOSSIER COMPLET DOIT ETRE ENVOYE PAR COURRIER AVEC ACCUSE DE RECEPTION à :

Institut de Formation en Puériculture
Filière IPDE
1 rue David Richard - BP 426
67091 STRASBOURG CEDEX



CLOTURE DES INSCRIPTIONS le 25 mars 2024
(cachet de la poste faisant foi)



Nous vous invitons à envoyer votre dossier complet 10 jours avant la date de clôture afin de pouvoir éventuellement régulariser les pièces manquantes ou non conformes.

TOUT DOSSIER INCOMPLET A LA CLOTURE DES INSCRIPTIONS EST REJETE

4. LES EPREUVES DE SELECTION

Le processus de sélection comprend 2 étapes :

- L'étude du dossier : épreuve d'admissibilité
- Un entretien : épreuve d'admission

4.1 L'étude du dossier :

Les pièces 6 (Curriculum Vitae) et 7 (dossier exposant le Projet Professionnel) sont évaluées au regard des attendus de la formation figurant dans le tableau ci-dessous et noté sur 20 points par un binôme d'évaluateurs composé d'un.e infirmier.e puériculteur.trice diplômé.e d'Etat ayant au moins 3 années d'expérience professionnelle en temps qu'infirmier.e puériculteur.trice ou d'un cadre infirmier en responsabilité d'un service d'enfants et d'un formateur permanent ou directeur de l'institut.

ATTENDUS DE LA FORMATION

Les compétences et aptitudes ci-dessous peuvent être appréciées dans le cadre de la formation initiale, du parcours universitaire, professionnel, associatif ou autre.

Attendus	Critères
1. Intérêt pour les thématiques en lien avec la puériculture dans différents lieux d'exercice, crédibilité du projet professionnel et projection dans le métier d'infirmier.ère puériculteur.trice.	1.1 Avoir des connaissances solides dans le domaine des sciences humaines, sociales, sciences biologiques et médicales dont la pharmacologie, en raisonnement et démarche clinique infirmière attestées par les résultats obtenus pendant la formation d'IDE et/ou l'expérience professionnelle 1.2 Connaissance des différents secteurs où intervient le.la puériculteur.trice et du métier
2. Qualités humaines et capacités Relationnelles.	2.1 Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit 2.2 Aptitude à collaborer et travailler en équipe
3. Compétences en matière d'expression orale et écrite.	3.1 Maîtrise du français et du langage écrit et oral 3.2 Capacité à se documenter, à établir une veille documentaire et réglementaire, à constituer une bibliographie, et à communiquer dans une langue étrangère 3.3 Pratique des outils numériques
5. Aptitudes à la démarche et au raisonnement scientifique.	4.1 Aptitude à rechercher, sélectionner, organiser, analyser restituer de l'information scientifique et construire un argumentaire 4.2 Aptitude à choisir et mettre en œuvre des outils théoriques permettant de s'approprier les résultats des études expérimentales (statistiques)
6. Compétences organisationnelles et savoir être.	5.1 Rigueur, méthode, maîtrise de soi, résistance physique et adaptabilité. 5.2 Capacité à s'organiser, à prioriser les tâches, créativité. 5.3 Respect des engagements, autonomie dans le travail.

4.1.1 Consignes relatives au Projet Professionnel :

Rédigez en 4 pages maximum, votre **projet professionnel**, à partir de l'analyse :

- De vos expériences professionnelles et/ou d'étudiant en soins infirmiers
- De vos motivations à suivre la formation pour devenir Infirmier.e puériculteur.trice
- Votre parcours d'étudiant (parcours universitaire et/ou autres formations)
- Votre parcours de formation continue éventuel
- Votre engagement ou expérience personnelle (associative, sportive...)
- Votre projection dans la formation

Le document doit être identifié au Nom et Prénom du candidat, être en format numérique Word ou équivalent, police Arial 12, Interligne 1 (simple), comporter un minimum de 13500 caractères (espaces compris), maximum 15000 caractères (espaces compris). Les pages sont numérotées (bas de page).

A la dernière page, le candidat porte obligatoirement la mention suivante :

« Je certifie sur l'honneur, avoir rédigé ce document moi-même, l'exactitude des informations apportées dans ce document ».

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 points sur 20.

Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

La liste alphabétique des candidats déclarés admissibles est affichée à l'Institut et disponible sur le site Internet www.chru-strasbourg.fr le **lundi 29 avril 2024 à 9h00**.

Chaque candidat reçoit la notification de ses résultats par voie postale.

Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.

4.2 L'épreuve orale d'admission :

L'entretien individuel d'admission est évalué par un ou plusieurs groupes du jury d'admission composé chacun :

- d'un infirmier.e périculteur.trice participant à l'enseignement clinique et ayant une expérience d'au moins trois ans en temps qu'infirmier.e puériculteur.trice ou d'un cadre de santé en responsabilité d'un service d'enfants
- d'un formateur infirmier.e puériculteur.trice permanent.de l'Institut

Pour les candidats résidant dans les départements ou territoires d'outre-mer ou à l'étranger, l'Institut peut organiser l'épreuve d'admission (entretien) par visioconférence, sous la responsabilité des représentants de l'Etat, sous réserve qu'elles se passent aux horaires de la métropole.

Déroulement de l'entretien :

La durée de l'entretien est de 20 minutes maximum.

Il est noté sur 20 points.

Il comprend une présentation orale du candidat portant sur son projet professionnel (8 points), suivie d'un entretien avec les évaluateurs (12 points).

Du 15 mai au 4 juin 2024

À l'Institut de Formation en Puériculture
1 rue David Richard – BP 426
67091 STRASBOURG Cédex

Cette épreuve a pour objet :

- d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer, à ordonner ses idées et argumenter de façon cohérente les éléments présentés dans le dossier d'admissibilité
- d'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation
- d'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation

Une note inférieure à 10/20 à cette épreuve est éliminatoire.

La liste alphabétique des candidats déclarés admis est affichée à l'Institut et est disponible sur le site internet www.chru-strasbourg.fr le **Vendredi 7 juin 2024 à 9h00**.

Chaque candidat reçoit notification de ses résultats par voie postale.

Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.

Confirmation par le candidat du maintien de l'inscription en liste principale ou complémentaire :

Le candidat admis en formation doit confirmer, par voie postale, son inscription au plus tard le **18 juin 2024**, cachet de la poste faisant foi.



Au-delà de cette date, le candidat qui n'a pas donné son accord écrit est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée à un autre candidat.

5. LISTE DE CLASSEMENT

A l'issue des épreuves de sélection, le jury final établit 2 listes de classement différenciant les candidats admis sur :

- ❖ **Liste Principale** : les candidats les mieux classés ayant un total de points égal ou supérieur à 20 sur 40, sans note éliminatoire, dans la limite de la capacité d'accueil autorisée (50 places sous réserve de reports des années précédentes).
- ❖ **Liste Complémentaire** : les candidats inscrits sur cette liste justifient d'un total de points égal ou supérieur à 20 sur 40, sans note éliminatoire.

Les résultats du processus de sélection d'admission ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle il a été organisé.

6. REPORT DE SCOLARITE

Le directeur de l'institut peut accorder, dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en formation dans l'institut de formation :

- Soit de droit pour cause de maternité, de congé d'adoption, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé de formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité, la garde d'un enfant de moins de quatre ans.
- Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un évènement important l'empêchant de débiter sa formation.

7. COUT DES ETUDES

➤ **Droits d'inscription à l'entrée en formation (Tarifs 2023/2024) : 243,00 €**

➤ **Frais de Formation (Tarifs 2024-2025) :**

- **7.000,00 €**
- **1.000,00 €** pour les infirmiers puériculteurs dont la formation est prise en charge par la Région Grand Est, en continuum d'études et dont les 3 années de formation en soins infirmiers ont été prises en charge par la Région Grand Est.

Certaines catégories de personnes peuvent bénéficier d'une prise en charge des frais de scolarité par différents organismes (Employeur, Transition Pro, CPF, Pôle emploi...).

Vous pouvez obtenir des renseignements auprès :

- ❖ de votre employeur ou des organismes concernés
- ❖ de la Région Grand Est : ou par mail : grandest.fr/formations-sanitaires-sociales ou par mail à l'adresse ffs@grandest.fr
- ❖ du secrétariat de la formation de puériculture : selectionIPDE@chru-strasbourg.fr

FORMATION PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

Le parcours de formation peut s'envisager en apprentissage en collaboration avec l'organisme Sant'EST CFA.

Ce dispositif s'adresse aux candidats âgés de moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage³ et ayant réussi les épreuves de sélection pour l'entrée en formation d'infirmier.e puériculteur.trice.

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec notre CFA partenaire :

contact@santestcfa.fr - 03.83.41.62.70.

Des informations sont également disponibles sur le site de Sant'EST CFA : santestcfa.fr

³ Sans limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une reconnaissance d'un handicap

Concerne les candidats titulaires d'un diplôme étranger d'infirmier ou de sage-femme ne permettant pas d'exercer en France (dans la limite de 5% de l'effectif) :

Pour être admises, ces personnes doivent réaliser des tests permettant d'apprécier leur niveau professionnel et une épreuve permettant d'apprécier leur maîtrise de la langue française.

Ces épreuves de sélection sont organisées sous la responsabilité du directeur de l'institut, en concertation avec le service culturel de l'ambassade de France du pays concerné. Les sujets sont proposés et corrigés par l'équipe pédagogique de l'institut choisi par le candidat. Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire. Une note supérieure à 10/20 permet d'accéder à un entretien oral. Celui-ci peut se réaliser en visioconférence comme annoncé dans le chapitre 4.3.

Pour s'inscrire à ces épreuves, ces personnes procèdent à leur préinscription en ligne (cf. Chapitre II Préinscription en ligne obligatoire) et déposent un dossier entre le 8 janvier et le 25 mars 2024 comportant les pièces suivantes :

1.	La fiche de Pré-inscription complétée, datée et signée .
2.	Une photocopie lisible d'une pièce d'identité – <u>en cours de validité</u>
3.	Une photocopie lisible des originaux de vos titres, diplômes ou certificats ou une attestation d'inscription en dernière année de formation (certificat de scolarité).
4.	Un chèque d'un montant de 80 € correspondant aux droits d'inscription à la sélection libellé à l'ordre du Trésorier Principal des H.U.S. (aucun remboursement n'est effectué quel que soit le motif).
5.	4 timbres <u>autocollants</u> .
6.	Un Curriculum Vitae <u>détaillé et précis</u> .
7.	Un dossier exposant le projet professionnel (Consignes : voir partie 4.1.1).
8.	Une lettre d'engagement à s'acquitter des frais de scolarité.

Ces pièces doivent être traduites par un traducteur agréé auprès des tribunaux français ou habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre.



CHECK LISTE

Constitution du dossier d'inscription 2024 à la sélection IPDE

Version 1 2024
Validé par AD

Mis à jour le : 20/12/2023

NOM :		
Nom d'usage :		
Prénom :		
A cocher par le candidat	Pièces à fournir	Cadre réservé à l'IFP
<input type="checkbox"/>	Check-list ci-présente	
<input type="checkbox"/>	Fiche de pré-inscription complétée et signée	
<input type="checkbox"/>	Curriculum Vitae détaillé et précis	
<input type="checkbox"/>	Un dossier exposant le Projet Professionnel (consignes : cf 4.1.1)	
<input type="checkbox"/>	Pièce d'identité avec photo ou Titre de séjour en cours de validité (copie lisible)	
<input type="checkbox"/>	Diplômes , titres ou attestation d'inscription en dernière année de formation (certificat de scolarité) copie lisible	
<input type="checkbox"/>	Attestation de positionnement administrative (uniquement pour les agents de la fonction publique)	
<input type="checkbox"/>	Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français	
<input type="checkbox"/>	Chèque de 80 € libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC (aucun remboursement n'est effectué quel que soit le motif).	
<input type="checkbox"/>	4 Timbres autocollants	
<input type="checkbox"/>	Personne en situation de handicap : demande d'aménagement (Formulaire à renseigner)	
Signature du candidat :		
Cadre réservé à l'IFP		
Dossier complet : <input type="checkbox"/>		Dossier incomplet : <input type="checkbox"/>
Dossier validé par :		Relance mail le :
Le :		

**Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions
le 25 mars 2024 juin est rejeté.**